

Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Martin-en-Vercors

Séance du 03 juin 2021

Présents : Andrée Séquier, Lionel Dusserre, Jean-Christophe Dye, Jean Vignon, Philippe Desfeux, Sandrine Bellier-Benistand, Anaïs Idelon, Patricia Mottin, Lucie Valentin, Jean-Marie Guillet

Délibérations du conseil

→ Madame le Maire rapporte au conseil que suite à un accident avec un véhicule ayant endommagé le cadre de porte maçonné de la salle de réunion et après examen du dossier par les experts, l'assurance de la commune, Groupama, propose une indemnisation pour la réalisation des travaux.

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a accepté en 2019 de signer la convention de participation aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants en Difficulté (RASED) de la circonscription de l'Éducation Nationale de Romans. Les frais de fonctionnement avaient été fixés à 3 € par enfant pour une année scolaire. Considérant le solde disponible des comptes sur l'année 2019-2020 écoulée, il y a lieu de baisser le prix demandé par enfant au frais de fonctionnement RASED à 1.50 € pour l'année 2020-2021.

Voté à l'unanimité.

→ Meryl Monteillet, technicienne forestière de notre secteur présente au conseil municipal le volet renouvellement forestier dans le cadre du plan de relance de l'État. La commune propriétaire de parcelles forestières et bénéficiant du régime forestier avec un document de gestion durable peut demander à bénéficier de cette subvention. Le sujet ayant déjà été abordé en commission Agriculture et Forêt, le conseil municipal décide de réaliser un volet reconstitution et adaptation des peuplements aux changements climatiques.

La commune sollicite une subvention de l'État, désigne l'ONF pour réaliser la mission.

La commission se réunira pour déterminer les variétés d'arbres à planter et le type de protection à installer autour des plantations.

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire expose au conseil que la loi ALUR rend obligatoire le transfert de la compétence d'élaboration de document d'urbanisme à l'EPCI. Toutefois, le contexte difficile du début de mandat des nouveaux élus n'a pas permis d'engager la préparation du transfert de compétence en matière d'élaboration de documents d'urbanisme.

Ce transfert de compétence demande, à minima, 18 à 24 mois pour être organisé de manière opérationnelle avec les ressources techniques et humaines nécessaires.

La Commune est favorable à poursuivre d'abord la construction d'une vision stratégique de l'intercommunalité, avec le projet de territoire à élaborer avant de s'engager dans la démarche PLUi.

L'intercommunalité du Royans Vercors ayant été créée au 1er janvier 2017, il est constaté la difficulté pour cette nouvelle intercommunalité de se substituer de plein droit dans tous les actes et délibérations afférents à la compétence PLU et des documents d'urbanisme.

Le Conseil communautaire du Royans Vercors a donné un avis de principe défavorable le 27 avril 2021 sur cette prise de compétence pour les raisons exposées ci-dessus.

Le conseil municipal décide donc de se prononcer contre le transfert de la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Royans Vercors.

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire expose au conseil que suite à la fermeture prochaine de la trésorerie de La Chapelle et afin de faciliter l'organisation des régies communales, il est décidé de créer une seule et unique régie regroupant la cantine scolaire, le camping de groupe, les photocopies et la coupe affouagère.

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire propose de dissoudre l'ensemble des quatre régies nommées ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

→ Décision modificative N°1 du budget communal 2021.

- Intégration des divers travaux d'électrification suite aux nouvelles constructions avec intégration des participations des pétitionnaires.
- Changement du numéro d'imputation pour l'achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes
- Intégration de la réfection d'un livre d'état civil ancien
- Intégration d'un achat prévisionnel de pneus et chaînes pour la nouvelle tractopelle

Voté à l'unanimité.

Décisions du conseil

→ Madame le Maire informe le conseil que le recensement ayant été reporté en janvier 2022, il convient de recontacter l'agent recenseur, Séverine Raymond afin de lui reproposer cet emploi.

Questions diverses

→ Madame le Maire informe le conseil que l'ACCA n'organisera pas le ball-trap cette année. Si les conditions sanitaires le permettent, le ball-trap aura lieu l'avant dernier week-end d'août 2022.

→ Madame le Maire informe le conseil qu'un habitant des Moreaux a fait la demande d'installer un robinet poussoir à la fontaine présente dans ce hameau. Les élus rappellent que cette fontaine se situe sur le passage de la GTV et donc permet d'approvisionner en eau potable les randonneurs, chevaux et ânes. Le conseil municipal souhaite conserver la fontaine de ce hameau en l'état pour l'abreuvement. Le débit a déjà été réglé au minimum.

→ Madame le Maire informe le conseil qu'au hameau des Jaunes, un mur de soutènement privé est en mauvais état et doit être rénové. Celui-ci étant situé aux abords d'un chemin rural, le propriétaire a fait la demande en mairie pour fermer le chemin quinze jours afin de réaliser ces travaux. Un arrêté du Maire a été pris pour cette fermeture.

→ Madame le Maire informe le conseil que la CCRV ne proposera plus le service de ramassage des cartons, toutefois il sera mis en place un conteneur accessible à tout le monde. Son emplacement est à définir, les

élus proposent sur l'emplacement de l'ancienne bascule (terrain communal) ou à côté du bâtiment de l'ACCA mais ce terrain n'appartenant pas à la commune, une autorisation préalable est à demander à l'ACCA.

→ Madame le Maire informe le conseil que des travaux sur le pont de la route de Tourtre (quartier Nora) auront lieu du 14 au 25 juin. La route sera fermée avec la mise en place d'une déviation par la montée des coinchettes.

→ Madame le Maire informe le conseil que le SIVU de Roybon a entrepris des travaux de sécurisation sur la Via Corda.

→ Madame le Maire informe le conseil que le nouvel employé des services techniques a obtenu son permis de poids lourds.

→ Madame le Maire informe le conseil qu'une matinée de nettoyage du village et de confection du deuxième composteur est programmée le 19 juin 2021.

→ Madame le Maire informe le conseil qu'elle-même et les adjoints ont fait le point sur les cabanes construites sans autorisation préalable auprès de la mairie. Un courrier sera envoyé à chacun afin de leur rappeler la réglementation et en leur demandant la régularisation si cela est possible ou cas échéant leur démontage au 30 septembre 2021 au plus tard.

→ Madame le Maire informe le conseil qu'un habitant réalisant actuellement des travaux sur une construction existante au hameau de Tourtre, souhaiterait se raccorder à l'assainissement collectif au lieu de créer un assainissement autonome imposé dans cette zone au PLU. Le pétitionnaire est en attente de devis pour voir si l'opération est réalisable, ce raccordement restera propriété du demandeur donc la réalisation et l'entretien à sa charge exclusive. De plus, selon le tracé il devra obtenir des autorisations de passage.

Tour de table

Philippe Desfeux informe le conseil que la commune a réalisé le nettoyage annuel des réservoirs d'eau. Il y a eu quelques problèmes de remise en service d'eau chez certains habitants mais tout est rentré dans l'ordre rapidement.

Il indique que les travaux d'extension du réseau d'eau potable aux hameaux des Françons et Abisseaux se poursuivent et sont réalisés à moitié.

Philippe Desfeux et Lionel Dusserre ont été conviés à une réunion sur le terrain entre le géomètre, l'architecte, le lotisseur et le propriétaire sur les terrains du futur lotissement à l'entrée nord du village.

Il a été abordé l'organisation d'une desserte en bouclage imposée dans le PLU (schéma d'orientations d'aménagements du secteur du centre bourg). Ce bouclage emprunterait dans le prolongement la voie du lotissement de la Chicoune. Afin de ne pas créer et accentuer un flux permanent sur la place du Lavoir, les élus proposent de réglementer la circulation sur ce bouclage.

A ce stade, aucune esquisse du permis d'aménager n'a été présentée à la commune.

Philippe Desfeux informe qu'il s'est rendu au hameau de Tourtre à la demande d'un administré qui souhaite vendre son terrain constructible et solutionner un problème d'évacuation d'une petite source qui sort sur le chemin communal mitoyen de ce terrain. Une solution d'un puits perdu afin d'assainir le chemin pourrait

être envisagé avec l'accord du propriétaire d'un autre terrain contiguë. Le propriétaire de ce terrain étant élu, il indique au conseil qu'il est favorable à ce projet.

Lucie Valentin informe le conseil que l'ensemble des questionnaires sur la cantine auprès des parents et enfants sont revenus. Une première réunion a été organisée avec Agribio, il s'avère qu'un problème de communication entre Le centre de la Matrassière et les communes existent.

Lucie Valentin informe le conseil que le compost communal est plein. Il est donc décidé d'en confectionner un second. Un courrier explicatif sera prochainement distribué aux habitants du cœur du village et une matinée d'information sera organisée en septembre.

Un appel à citoyens est lancé pour la construction d'un deuxième bac. Un panneau explicatif de l'utilisation du composteur est en cours de réalisation.

Jean-Christophe Dye, délégué au PNRV, informe le conseil que le Parc a répondu présent au programme « Plantons les haies » qui propose un financement à 100% pour les agriculteurs qui répondraient à ce programme. Les élus pensent que ce type d'installation concerne plutôt les villages de plaines.

Jean-Marie Guillet demande s'il ne serait pas judicieux de proposer à la CCRV l'achat d'un broyeur qui pourrait être utilisé par l'ensemble des communes de la communauté notamment lors des passages du lamier.

Lionel DUSSERE explique qu'un habitant l'a interpellé sur le futur lotissement de l'entrée nord et qu'il lui a conseillé de prendre contact avec le chargé de mission du Parc qui pourrait conseiller la commune sur ce type de projet.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 1er juillet 2021 à 20h30

Secrétaire de séance : Jean-Marie GUILLET